


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU BARP**

	SEANCE PUBLIQUE DU 07 Avril 2021	DELIBERATION
		<i>N°12b</i>

L'an deux mille vingt et un, le sept avril à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune du BARP dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Madame Blandine SARRAZIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation : 30.03.21

PRESENTS : SARRAZIN Blandine, MORETTO Jacques, BARDET Sébastien, REBIFFE Martine, KOUANDOU Norbert, DUPRE Christine, PREMONT Thierry, MENDOZA Emilie, KERLAU Franck, MAURIN Denis, DUPORT Christelle, LATOUR Marc, ALVES Fabienne, LAFON Philippe, BOCQUET Christiana, CHAUBELL Isabelle, BORTHABURU Jérôme, MARION Nicolas, CAZADE Alexandre, PIQUEMAL Sophie, BOUTINEAUD Alain, GARGALLO Nathalie, VASLIN Christèle.

Absents avec procuration : CORREIA Virginie à MORETTO Jacques, VALERO Aurore à MENDOZA Emilie, PIANARO Richard à PREMONT Thierry, CHINIARD Pascale à CAZADE Alexandre, MARTY Anthony à MARION Nicolas.

Absents excusés : BARTET Lactitia.

SECRETAIRE DE SEANCE : BORTHABURU Jérôme.

Rapporteur : Franck KERLAU

**Adoption du Compte de Gestion 2020
Budget Lotissement communal « Chemin de la Scierie »**

Vu la commission finances et administration générale qui s'est réunie en date du 11 mars 2021,

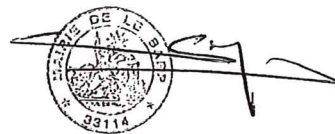
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOpte** le compte de gestion Lotissement communal « Chemin de la scierie" 2020 établi par Monsieur le Trésorier de Belin-Beliet, strictement conforme au compte administratif Lotissement « Chemin de la scierie » 2020 de Madame la Maire,
- **VOTE** sans réserve ce document comptable qui est déposé sur le bureau de l'assemblée.

Nombre de voix :	28 POUR
Nombre de voix :	0 CONTRE
Nombre de voix :	0 ABSTENTION


Fait et délibéré à LE BARP, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

*Pour extrait certifié conforme,
Le Barp, le 09 Avril 2021
La Maire,
Blandine SARRAZIN*



*Délibération rendue exécutoire le : 12.04.21
Après télétransmission en Sous-Préfecture le : 12.04.21
Et affichage le : 12.04.21*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU BARP**

	<p align="center">SEANCE PUBLIQUE DU 07 Avril 2021</p>	<p align="center">DELIBERATION</p>
		<p align="center"><i>N°12c</i></p>

L'an deux mille vingt et un, le sept avril à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune du BARP dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Madame Blandine SARRAZIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation : 30.03.21

PRESENTS : SARRAZIN Blandine, MORETTO Jacques, BARDET Sébastien, REBIFFE Martine, KOUANDOU Norbert, DUPRE Christine, PREMONT Thierry, MENDOZA Emilie, KERLAU Franck, MAURIN Denis, DUPORT Christelle, LATOUR Marc, ALVES Fabienne, LAFON Philippe, BOCQUET Christiana, CHAUBELL Isabelle, BORTHABURU Jérôme, MARION Nicolas, CAZADE Alexandre, PIQUEMAL Sophie, BOUTINEAUD Alain, GARGALLO Nathalie, VASLIN Christèle.

Absents avec procuration : CORREIA Virginie à MORETTO Jacques, VALERO Aurore à MENDOZA Emilie, PIANARO Richard à PREMONT Thierry, CHINIARD Pascale à CAZADE Alexandre, MARTY Anthony à MARION Nicolas.

Absents excusés : BARTET Laetitia.

SECRETAIRE DE SEANCE : BORTHABURU Jérôme.

Rapporteur : Franck KERLAU

Adoption du Compte de gestion 2020 Budget EAU

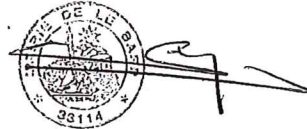
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOPTÉ** le compte de gestion Eau 2020 établi par Monsieur le Trésorier de Belin-Beliet,
- **VOTE** sans réserve ce document comptable qui est déposé sur le bureau de l'assemblée.

Nombre de voix : **28 POUR**
Nombre de voix : **0 CONTRE**
Nombre de voix : **0 ABSTENTION**


Fait et délibéré à LE BARP, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

*Pour extrait certifié conforme,
Le Barp, le 09 Avril 2021
La Maire,
Blandine SARRAZIN*



*Délibération rendue exécutoire le : 12.04.21
Après télétransmission en Sous-Préfecture le : 12.04.21
Et affichage le : 12.04.21*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU BARP**

	SEANCE PUBLIQUE DU 07 Avril 2021	DELIBERATION
		<i>N°12d</i>

L'an deux mille vingt et un, le sept avril à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune du BARP dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Madame Blandine SARRAZIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation : 30.03.21

PRESENTS : SARRAZIN Blandine, MORETTO Jacques, BARDET Sébastien, REBIFFE Martine, KOUANDOU Norbert, DUPRE Christine, PREMONT Thierry, MENDOZA Emilie, KERLAU Franck, MAURIN Denis, DUPORT Christelle, LATOUR Marc, ALVES Fabienne, LAFON Philippe, BOCQUET Christiana, CHAUBELL Isabelle, BORTHABURU Jérôme, MARION Nicolas, CAZADE Alexandre, PIQUEMAL Sophie, BOUTINEAUD Alain, GARGALLO Nathalie, VASLIN Christèle.

Absents avec procuration : CORREIA Virginie à MORETTO Jacques, VALERO Aurore à MENDOZA Emilie, PIANARO Richard à PREMONT Thierry, CHINIARD Pascale à CAZADE Alexandre, MARTY Anthony à MARION Nicolas.

Absents excusés : BARTET Laetitia.

SECRETAIRE DE SEANCE : BORTHABURU Jérôme.

Rapporteur : Franck KERLAU

**Adoption du Compte de gestion 2020
Budget ASSAINISSEMENT**

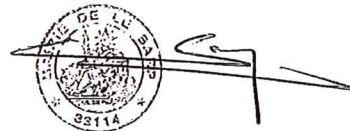
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOPTE** le compte de gestion Assainissement 2020 établi par Monsieur le Trésorier de Belin-Beliet,
- **VOTE** sans réserve ce document comptable qui est déposé sur le bureau de l'assemblée.

Nombre de voix : **28 POUR**
Nombre de voix : **0 CONTRE**
Nombre de voix : **0 ABSTENTION**

Fait et délibéré à LE BARP, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

*Pour extrait certifié conforme,
Le Barp, le 09 Avril 2021
La Maire,
Blandine SARRAZIN*



*Délibération rendue exécutoire le : 12.04.21
Après télétransmission en Sous-Préfecture le : 12.04.21
Et affichage le : 12.04.21*

Envoyé en préfecture le 12/04/2021


Reçu en préfecture le 12/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 033-213300296-20210409-DEL13A_CABP20A-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU BARP**

	SEANCE PUBLIQUE DU 07 Avril 2021	DELIBERATION
		<i>N°13a</i>

L'an deux mille vingt et un, le sept avril à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune du BARP dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Madame Blandine SARRAZIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation : 30.03.21

PRESENTS : MORETTO Jacques, BARDET Sébastien, REBIFFE Martine, KOUANDOU Norbert, DUPRE Christine, PREMONT Thierry, MENDOZA Emilie, KERLAU Franck, MAURIN Denis, DUPORT Christelle, LATOUR Marc, ALVES Fabienne, LAFON Philippe, BOCQUET Christiana, CHAUBELL Isabelle, BORTHABURU Jérôme, MARION Nicolas, CAZADE Alexandre, PIQUEMAL Sophie, BOUTINEAUD Alain, GARGALLO Nathalie, VASLIN Christèle.

Absents avec procuration : CORREIA Virginie à MORETTO Jacques, VALERO Aurore à MENDOZA Emilie, PIANARO Richard à PREMONT Thierry, CHINIARD Pascale à CAZADE Alexandre, MARTY Anthony à MARION Nicolas.

Absents excusés : BARTET Laetitia, SARRAZIN Blandine.

SECRETAIRE DE SEANCE : BORTHABURU Jérôme.

Rapporteur : Madame la Maire

Compte administratif 2020 Budget PRINCIPAL

Vu la commission finances et administration générale qui s'est réunie en date du 11 mars 2021,

Le conseil municipal, par vote, désigne Monsieur Jacques MORETTO - Maire-adjoint président de séance pour l'adoption de l'ensemble des comptes administratifs.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour :

1°) **DONNER** acte de la présentation qui lui est faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	1 360 868,99			1 247 064,13	1 360 868,99	1 247 064,13
Opérations de l'exercice	2 606 895,83	3 572 115,61	5 722 118,00	5 717 739,71	8 329 013,83	9 289 855,32
Opérations rattachées à l'exercice			30 387,53	309 029,53	30 387,53	309 029,53
TOTAUX	3 967 764,82	3 572 115,61	5 752 505,53	7 273 833,37	9 720 270,35	10 845 948,98
Résultats de clôture	395 649,21			1 521 327,84	395 649,21	1 521 327,84
Restes à réaliser	427 820,03	332 904,97			427 820,03	332 904,97
TOTAUX CUMULES	4 395 584,85	3 905 020,58	5 752 505,53	7 273 833,37	10 148 090,38	11 178 853,95
RESULTATS DEFINITIFS	490 564,27			1 521 327,84		1 030 763,57

2°) **CONSTATER**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) **RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser,

4°) **VOTER** et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Madame la Maire se retire.

Envoyé en préfecture le 12/04/2021

Reçu en préfecture le 12/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 033-213300296-20210409-DEL13A_CABP20A-DE

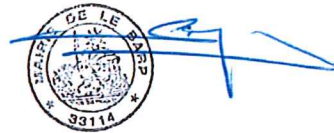
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés :

- **ADOpte** par un vote par chapitres et par opérations d'équipement le compte administratif 2020 pour le budget PRINCIPAL.

Nombre de voix : **24 POUR**
Nombre de voix : **0 CONTRE**
Nombre de voix : **3 ABSTENTIONS (Piquemal Sophie,
Boutineaud Alain, Gargallo Nathalie)**


Fait et délibéré à LE BARP, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

*Pour extrait certifié conforme,
Le Barp, le 09 Avril 2021
La Maire,
Blandine SARRAZIN*



*Délibération rendue exécutoire le : 12.04.21
Après télétransmission en Sous-Préfecture le : 12.04.21
Et affichage le : 12.04.21*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU BARP**

	SEANCE PUBLIQUE DU 07 Avril 2021	DELIBERATION
		<i>N°13b</i>

L'an deux mille vingt et un, le sept avril à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune du BARP dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Madame Blandine SARRAZIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation : 30.03.21

PRESENTS : MORETTO Jacques, BARDET Sébastien, REBIFFE Martine, KOUANDOU Norbert, DUPRE Christine, PREMONT Thierry, MENDOZA Emilie, KERLAU Franck, MAURIN Denis, DUPORT Christelle, LATOUR Marc, ALVES Fabienne, LAFON Philippe, BOCQUET Christiana, CHAUBELL Isabelle, BORTHABURU Jérôme, MARION Nicolas, CAZADE Alexandre, PIQUEMAL Sophie, BOUTINEAUD Alain, GARGALLO Nathalie, VASLIN Christèle.

Absents avec procuration : CORREIA Virginie à MORETTO Jacques, VALERO Aurore à MENDOZA Emilie, PIANARO Richard à PREMONT Thierry, CHINIARD Pascale à CAZADE Alexandre, MARTY Anthony à MARION Nicolas.

Absents excusés : BARTET Laetitia, SARRAZIN Blandine.

SECRETAIRE DE SEANCE : BORTHABURU Jérôme.

Rapporteur : Madame la Maire

Compte administratif 2020 Budget Lotissement communal « Chemin de la Scierie »

Vu la commission finances et administration générale qui s'est réunie en date du 11 mars 2021,

Le conseil municipal, par vote, désigne Monsieur Jacques MORETTO - Maire-adjoint président de séance pour l'adoption de l'ensemble des comptes administratifs.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour :

1°) **DONNER** acte de la présentation qui lui est faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés			117 337,93		117 337,93	0,00
Opérations de l'exercice	263 118,93	0,00	145 781,00	263 118,93	408 899,93	263 118,93
Opérations rattachées à l'exercice					0,00	0,00
TOTAUX	263 118,93	0,00	263 118,93	263 118,93	526 237,86	263 118,93
Résultats de clôture	263 118,93		0,00		263 118,93	0,00
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	263 118,93	0,00	263 118,93	263 118,93	526 237,86	263 118,93
RESULTATS DEFINITIFS	263 118,93		0,00		263 118,93	

2°) **CONSTATER**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) **RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser,

4°) **VOTER** et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Madame la Maire se retire.

Envoyé en préfecture le 12/04/2021

Reçu en préfecture le 12/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 033-213300296-20210409-DEL13B_CALOT20B-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés :

- **ADOpte** par un vote par chapitres le compte administratif 2020 pour le budget LOTISSEMENT COMMUNAL « chemin de la scierie ».

Nombre de voix : 24 POUR
Nombre de voix : 0 CONTRE
Nombre de voix : 3 ABSTENTIONS (Piquemal Sophie,
Boutineaud Alain, Gargallo Nathalie)


Fait et délibéré à LE BARP, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

*Pour extrait certifié conforme,
Le Barp, le 09 Avril 2021
La Maire,
Blandine SARRAZIN*



*Délibération rendue exécutoire le : 12.04.21
Après télétransmission en Sous-Préfecture le : 12.04.21
Et affichage le : 12.04.21*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU BARP**

	SEANCE PUBLIQUE DU 07 Avril 2021	DELIBERATION
		<i>N°14a</i>

L'an deux mille vingt et un, le sept avril à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune du BARP dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Madame Blandine SARRAZIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation : 30.03.21

PRESENTS : SARRAZIN Blandine, MORETTO Jacques, BARDET Sébastien, REBIFFE Martine, KOUANDOU Norbert, DUPRE Christine, PREMONT Thierry, MENDOZA Emilie, KERLAU Franck, MAURIN Denis, DUPORT Christelle, LATOUR Marc, ALVES Fabienne, LAFON Philippe, BOCQUET Christiana, CHAUBELL Isabelle, BORTHABURU Jérôme, MARION Nicolas, CAZADE Alexandre, PIQUEMAL Sophie, BOUTINEAUD Alain, GARGALLO Nathalie, VASLIN Christèle.

Absents avec procuration : CORREIA Virginie à MORETTO Jacques, VALERO Aurore à MENDOZA Emilie, PIANARO Richard à PREMONT Thierry, CHINIARD Pascale à CAZADE Alexandre, MARTY Anthony à MARION Nicolas.

Absents excusés : BARTET Laetitia.

SECRETAIRE DE SEANCE : BORTHABURU Jérôme.

Rapporteur : Franck KERLAU

**Affectation du résultat de la section de fonctionnement
Exercice 2020
Budget PRINCIPAL**

Vu la Commission Finances et administration générale qui s'est réunie en date du 11 Mars 2021,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame la Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice, est invité à délibérer afin de procéder à l'affectation des résultats de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	Excédent	94 263,71 €
	Déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (Art.002 du CA)	Excédent	1 427 064,13 €
	Déficit	
Résultat de clôture à affecter : (A1) (A2)	Excédent	1 521 327,84 €
	Déficit	

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent	965 219,78 €
	Déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (Art.001 du CA)	Excédent	
	Déficit	1 360 868,99 €
Résultat comptable cumulé	Excédent (R 001)	
	Déficit (D 001)	395 649,21 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		427 820,03 €
Recettes d'investissement restant à réaliser		332 904,97 €
Soldes des restes à réaliser		-94 915,06 €
(B) Besoin (-) réel de financement		490 564,27 €
Excédent (+) réel de financement		

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	490 564,27 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	
Sous Total (R1068)	490 564,27 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1)	1 030 763,57 €
Total (A1)	1 521 327,84 €

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au cpte 119/déficit reporté à la section de fctnement D002)	0,00 €
---	---------------

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recette	Dépenses	Recettes
D002 :déficit reporté	R002:excédent reporté	D001:solde d'exécution N-1	R001:solde d'exécution N-1
- €	1 030 763,57 €	395 649,21 €	0,00 €
			R1068:excédent de fctnement capitalisé 490 564,27 €

Envoyé en préfecture le 12/04/2021

Reçu en préfecture le 12/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 033-213300296-20210409-DEL14A_AFFBP20-DE

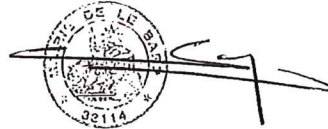
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés :

- **ADOPTÉ** l'affectation du résultat de la section de fonctionnement exercice 2020 – Budget PRINCIPAL, tel que décrit ci-dessus.

Nombre de voix : 25 POUR
Nombre de voix : 0 CONTRE
Nombre de voix : 3 ABSTENTIONS (Piquemal Sophie,
Boutineaud Alain, Gargallo Nathalie)


Fait et délibéré à LE BARP, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

*Pour extrait certifié conforme,
Le Barp, le 09 Avril 2021
La Maire,
Blandine SARRAZIN*



Délibération rendue exécutoire le : 12.04.21
Après télétransmission en Sous-Préfecture le : 12.04.21
Et affichage le : 12.04.21

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU BARP**

	SEANCE PUBLIQUE DU 07 Avril 2021	DELIBERATION
		<i>N°14b</i>

L'an deux mille vingt et un, le sept avril à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune du BARP dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Madame Blandine SARRAZIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation : 30.03.21

PRESENTS : SARRAZIN Blandine, MORETTO Jacques, BARDET Sébastien, REBIFFE Martine, KOUANDOU Norbert, DUPRE Christine, PREMONT Thierry, MENDOZA Emilie, KERLAU Franck, MAURIN Denis, DUPORT Christelle, LATOUR Marc, ALVES Fabienne, LAFON Philippe, BOCQUET Christiana, CHAUBELL Isabelle, BORTHABURU Jérôme, MARION Nicolas, CAZADE Alexandre, PIQUEMAL Sophie, BOUTINEAUD Alain, GARGALLO Nathalie, VASLIN Christèle.

Absents avec procuration : CORREIA Virginie à MORETTO Jacques, VALERO Aurore à MENDOZA Emilie, PIANARO Richard à PREMONT Thierry, CHINIARD Pascale à CAZADE Alexandre, MARTY Anthony à MARION Nicolas.

Absents excusés : BARTET Laetitia.

SECRETAIRE DE SEANCE : BORTHABURU Jérôme.

Rapporteur : Franck KERLAU

**Affectation du résultat de la section de fonctionnement
Exercice 2020
Budget Lotissement communal « Chemin de la Scierie »**

Vu la Commission Finances et administration générale qui s'est réunie en date du 11 Mars 2021,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame la Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice, est invité à délibérer afin de procéder à l'affectation des résultats de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	Excédent	117 337,93 €
	Déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (Art.002 du CA)	Excédent	
	Déficit	117 337,93 €
Résultat de clôture à affecter : (A1)	Excédent	
(A2)	Déficit	0,00 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent	
	Déficit	263 118,93 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (Art.001 du CA)	Excédent	
	Déficit	
Résultat comptable cumulé	Excédent (R 001)	
	Déficit (D 001)	263 118,93 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		
Recettes d'investissement restant à réaliser		
Solde des restes à réaliser		0,00 €
(B) Besoin (-) réel de financement		263 118,93 €
Excédent (+) réel de financement		

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	
Sous Total (R1068)	0,00 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1)	0,00 €
Total (A1)	0,00 €

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au cpte 119/déficit reporté à la section de fctnement D002)	0,00 €
---	---------------

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recette	Dépenses	Recettes
D002 :déficit reporté	R002:excédent reporté	D001:solde d'exécution N-1	R001:solde d'exécution N-1
-	-	263 118,93 €	0,00 €
€	€		R1068:excédent de fctnement capitalisé 0,00 €

Envoyé en préfecture le 12/04/2021

Reçu en préfecture le 12/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 033-213300296-20210409-DEL14B_AFFLOT20-DE

Vu la commission finances et administration générale qui s'est réunie en date du 11 mars 2021.

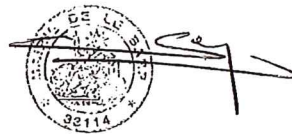
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés :

- **ADOPTE** l'affectation du résultat de la section de fonctionnement exercice 2020 – Budget Lotissement communal « Chemin de la Scierie », tel que décrit ci-dessus.

Nombre de voix : **25 POUR**
Nombre de voix : **0 CONTRE**
Nombre de voix : **3 ABSTENTIONS (Piquemal Sophie,
Boutineaud Alain, Gargallo Nathalie)**

Fait et délibéré à LE BARP, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

*Pour extrait certifié conforme,
Le Barp, le 09 Avril 2021
La Maire,
Blandine SARRAZIN*



Délibération rendue exécutoire le : 12.04.21
Après télétransmission en Sous-Préfecture le : 12.04.21
Et affichage le : 12.04.21

Envoyé en préfecture le 12/04/2021


Reçu en préfecture le 12/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 033-213300296-20210409-DEL15A_BPPRIN21-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU BARP**

	SEANCE PUBLIQUE DU 07 Avril 2021	DELIBERATION
		<i>N°15a</i>

L'an deux mille vingt et un, le sept avril à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune du BARP dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Madame Blandine SARRAZIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation : 30.03.21

PRESENTS : SARRAZIN Blandine, MORETTO Jacques, BARDET Sébastien, REBIFFE Martine, KOUANDOU Norbert, DUPRE Christine, PREMONT Thierry, MENDOZA Emilie, KERLAU Franck, MAURIN Denis, DUPORT Christelle, LATOUR Marc, ALVES Fabienne, LAFON Philippe, BOCQUET Christiana, CHAUBELL Isabelle, BORTHABURU Jérôme, MARION Nicolas, CAZADE Alexandre, PIQUEMAL Sophie, BOUTINEAUD Alain, GARGALLO Nathalie, VASLIN Christèle.

Absents avec procuration : CORREIA Virginie à MORETTO Jacques, VALERO Aurore à MENDOZA Emilie, PIANARO Richard à PREMONT Thierry, CHINIARD Pascale à CAZADE Alexandre, MARTY Anthony à MARION Nicolas.

Absents excusés : BARTET Lactitia.

SECRETAIRE DE SEANCE : BORTHABURU Jérôme.

Envoyé en préfecture le 12/04/2021

Reçu en préfecture le 12/04/2021

Affiché le



ID : 033-213300296-20210409-DEL15A_BPPRIN21-DE

Rapporteur : Franck KERLAU

**Budget Primitif
PRINCIPAL
2021**

Vu l'avis de la Commission finances et administration générale qui s'est réunie en date du 11 Mars 2021,

Vu les objectifs affichés par Madame la Maire et repris par le rapporteur Monsieur Franck KERLAU dans la présentation détaillée du budget principal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés :

- **ADOpte** le Budget Primitif Principal 2021 qui s'équilibre comme suit :

- Section de Fonctionnement

Chapitre	Intitulé	BP 2021
DEPENSES		
011	Charges à Caractère Général	1 512 829,00
012	Charges de personnel	3 392 100,00
65	Autres charges de gestion courante	360 791,00
Dépenses de gestion courante		5 265 720,00
66	Charges financières	76 000,00
67	Charges exceptionnelles	7 000,00
Dépenses Réelles de Fonctionnement		5 348 720,00
022	Dépenses imprévues	25 000,00
023	Virement à la section d'Investissement	1 251 120,00
042	Opérations d'ordre de section à section	255 000,00
DEPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT		6 879 840,00
RECETTES		
013	Atténuations de charges	58 000,00
70	Produit des services et du domaine	512 000,00
73	Impôts et taxes	3 127 717,00
74	Dotations, Participations, Subventions	2 034 358,00
75	Autres produits de gestion courante	67 001,43
Recettes de gestion courante		5 799 076,43
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	30 000,00
Recettes Réelles de Fonctionnement		5 829 076,43
002	Excédent reporté	1 030 763,57
042	Opérations d'ordre de section à section	20 000,00
RECETTES TOTALES DE FONCTIONNEMENT		6 879 840,00

Envoyé en préfecture le 12/04/2021

Reçu en préfecture le 12/04/2021

Affiché le



ID : 033-213300296-20210409-DEL15A_BPPIN21-DE

• Section d'investissement

Article	Libellé	BP 2021
O 0101	MATERIEL INFORMATIQUE	64 343,00
2051	Logiciels	2 000,00
2183	Matériel informatique	62 343,00
2188	Autres immobilisations corporelles	
O 0103	TRAVAUX EN FORET	40 000,00
2121	Travaux en forêt	40 000,00
O 0104	VOIES RESEAUX AMENAGEMENT URBAIN	627 340,00
2031	Frais d'études	13 200,00
21316	Equipements de cimetière	
213181	Autres bâtiments publics	
2135	Installations générales, agencements, aménagements	
21511	Réseaux de voirie	543 100,00
2121	Plantations d'arbres et arbustes	15 000,00
2152	Installations de voirie	
2184	Mobilier urbain	
2188	Autres immobilisations corporelles	
215341	Réseaux d'électrification	35 000,00
21538	Autres réseaux	
21568	Autres matériel et outillage d'incendie	
21578	Autres matériel et outillage de voirie	21 040,00
O 0108	AMENAGEMENT SPORTIF	504 101,00
2031	Frais d'études	12 480,00
213181	Autres bâtiments publics	95 350,00
2135	Installations générales, agencements, aménagements	11 348,00
2188	Autres immobilisations corporelles	4 545,00
2313	Immobilisations corporelles en cours - construction	380 378,00
238	Avances versées	
O 0110	BATIMENTS COMMUNAUX	492 043,00
2031	Frais d'études	27 248,00
21311	Hôtel de Ville	97 142,00
213121	Bâtiments scolaires	63 004,00
213181	Autres bâtiments publics	188 446,00
2135	Installations générales, agencements, aménagements	58 000,00
2158	Autres installations, matériel et outillages techniques	
2184	Mobilier	50 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	7 203,00
2313	Immo. Corporelles en cours constructions	1 000,00
O 0133	VEHICULES & MATERIEL	153 334,00
21561	Matériel roulant	40 000,00
21568	Autres matériels et outillage d'incendie	
21571	Matériel roulant	
2182	Matériel de transport	
2184	Mobilier	30 763,00
2188	Autres immobilisations corporelles	82 571,00
O 0147	CENTRE CULTUREL	0,00
2181	Installations générales, agencements, aménagements	
O 0191	ECLAIRAGE PUBLIC	0,00
215341	Réseaux d'électrification	
SOUS - TOTAL Dépenses d'équipement		1 881 161,00
001	Résultat reporté	395 649,21
62	Capital de la dette	237 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00
040	Opérations d'ordre de section à section	20 000,00
020	Dépenses imprévues	2 622,76
26	Participation au CLAS	700,00
27	Autres immobilisations financières	
TOTAL GENERAL DEPENSES		2 539 132,97

Envoyé en préfecture le 12/04/2021

Reçu en préfecture le 12/04/2021

Affiché le



ID : 033-213300296-20210409-DEL15A_BPPRIN21-DE

Article	Libellé	BP 2021
001	MATERIEL INFORMATIQUE	4 000,00
1383	Subvention Département :TBI	4 000,00
1383	Subvent° Département : informatisation écoles	
O 0103	TRAVAUX EN FORET	0,00
O 0104	VOIES RESEAUX AMENAGEMENT URBAIN	34 000,00
024	Recette foncière champ de foire (en 2022)	0,00
1383	Subvent° Département : aménagement rond-point	
1328	Subvention du SIER	34 000,00
1311	Subvention DETR - Vidéoprotection	
1313	Subvention Département : lutte contre incendie	
O 0108	AMENAGEMENT SPORTIF	35 000,00
1323	Subvention Département : aménagement DOJO	
1313	Subvention du Conseil Départemental	
13212	DETR 2018 : Tennis	
1318	Subvention FFT	
1341	DETR : kiosque et piste pétanque	35 000,00
O 0110	BATIMENTS COMMUNAUX	33 364,00
1313	Subvention Département	
1347	DSIL : travaux hôtel de ville	19 239,00
1323	Subvention Département : travaux dans les écoles	14 125,00
13251	Subvention Communauté des communes	0,00
1341	DETR 2016 : logements urgence	
1341	DETR 2019 : Eglise	
O 0133	VEHICULES & MATERIEL	0,00
1313	Subvention Département : équip archives	
1318	Subvention CAF : aide à l'investissement	
O 0147	CENTRE CULTUREL	0,00
1313	Subvention équipements scéniques	
SOUS - TOTAL Recettes d'équipement		106 364,00
10226	Taxe d'Aménagement	180 000,00
10222	FCTVA	319 999,76
1068	Excédents de fonct	490 564,27
040	Opérations d'ordre de section à section	255 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 251 120,00
1641	Emprunts	
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00
1383	Subvent° Département : FDAEC	29 000,00
TOTAL GENERAL RECETTES		2 634 048,03

Envoyé en préfecture le 12/04/2021

Reçu en préfecture le 12/04/2021

Affiché le

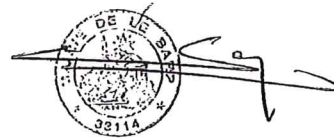
SLO

ID : 033-213300296-20210409-DEL15A_BPPRIN21-DE

Nombre de voix : 21 POUR
Nombre de voix : 7 CONTRE (Piquemal Sophie, Boutineaud Alain,
Gargallo Nathalie, Marion Nicolas + procuration,
Cazade Alexandre + procuration)
Nombre de voix : 0 ABSTENTION


Fait et délibéré à LE BARP, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

*Pour extrait certifié conforme,
Le Barp, le 09 Avril 2021
La Maire,
Blandine SARRAZIN*



*Délibération rendue exécutoire le : 12.04.21
Après télétransmission en Sous-Préfecture le : 12.04.21
Et affichage le : 12.04.21*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU BARP**

	SEANCE PUBLIQUE DU 07 Avril 2021	DELIBERATION
		<i>N°15b</i>

L'an deux mille vingt et un, le sept avril à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune du BARP dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Madame Blandine SARRAZIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation : 30.03.21

PRESENTS : SARRAZIN Blandine, MORETTO Jacques, BARDET Sébastien, REBIFFE Martine, KOUANDOU Norbert, DUPRE Christine, PREMONT Thierry, MENDOZA Emilie, KERLAU Franck, MAURIN Denis, DUPORT Christelle, LATOUR Marc, ALVES Fabienne, LAFON Philippe, BOCQUET Christiana, CHAUBELL Isabelle, BORTHABURU Jérôme, MARION Nicolas, CAZADE Alexandre, PIQUEMAL Sophie, BOUTINEAUD Alain, GARGALLO Nathalie, VASLIN Christèle.

Absents avec procuration : CORREIA Virginie à MORETTO Jacques, VALERO Aurore à MENDOZA Emilie, PIANARO Richard à PREMONT Thierry, CHINIARD Pascale à CAZADE Alexandre, MARTY Anthony à MARION Nicolas.

Absents excusés : BARTET Laetitia.

SECRETAIRE DE SEANCE : BORTHABURU Jérôme.

Rapporteur : Franck KERLAU

Budget Primitif
Lotissement communal « Chemin de la Scierie »
2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission finances et administration générale qui s'est réunie en date du 11 Mars 2021,

Vu les objectifs affichés par Madame la Maire et repris par le rapporteur Monsieur Franck KERLAU dans la présentation détaillée du budget Lotissement communal « Chemin de la Scierie »,

Considérant que les dépenses de fonctionnement consistent en :

- Un solde des travaux de maîtrise d'œuvre ainsi que de désamiantage et démolition,
- Des frais de commission d'emprunt,
- Un transfert des frais de commission d'emprunt (opération d'ordre liée aux stocks).

Considérant que les recettes de fonctionnement consistent majoritairement en une écriture de variation de stocks correspondant aux éléments constitutifs du coût de production des terrains inscrits en dépenses de fonctionnement, plus un transfert des frais de commission d'emprunt susmentionnés,

Considérant que la section d'investissement est équilibrée par la constitution d'un stock lié aux travaux en cours, financée par un emprunt du même montant,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés :

- **ADOpte** le Budget primitif 2021 du Budget Lotissement communal « chemin de la scierie », qui s'organise comme suit :

En section de fonctionnement (montants hors taxes) :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Article	Fonction	BP 2021
011	6045 : Achats d'études, prestations de services	90	25 000,00
011	605 : Achats de matériel, équipements et travaux	90	3 000,00
011	627 : Services bancaires et assimilés	90	600,00
043	608 : Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	90	600,00

Total			29 200,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Article	Fonction	BP 2021
042	7133 - Variation des en-cours de production de biens	90	28 600,00
043	796 : Transfert de charges	90	600,00
Total			29 200,00

En section d'investissement (montants hors taxes) :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Article	Fonction	BP 2021
001	001 : Solde d'exécution négatif reporté	90	263 118,93
040	3354 : Etudes et prestations de services	90	25 000,00
040	3355 : Travaux en cours	90	3 000,00
040	33586 : Frais annexes (frais financiers)	90	600,00
Total			291 718,93

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Article	Fonction	BP 2021
16	1641 : Emprunt en euros	90	291 718,93
Total			291 718,93

Nombre de voix : **21 POUR**
 Nombre de voix : **3 CONTRE** (Piquemal Sophie, Boutineaud Alain, Gargallo Nathalie)
 Nombre de voix : **4 ABSTENTIONS** (Marion Nicolas + procuration, Cazade Alexandre + procuration)


Fait et délibéré à LE BARP, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

*Pour extrait certifié conforme,
 Le Barp, le 09 Avril 2021
 La Maire,
 Blandine SARRAZIN*



Délibération rendue exécutoire le : 12.04.21
 Après télétransmission en Sous-Préfecture le : 12.04.21
 Et affichage le : 12.04.21

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU BARP**

	SEANCE PUBLIQUE DU 07 Avril 2021	DELIBERATION
		N°16

L'an deux mille vingt et un, le sept avril à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune du BARP dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Madame Blandine SARRAZIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation : 30.03.21

PRESENTS : SARRAZIN Blandine, MORETTO Jacques, BARDET Sébastien, REBIFFE Martine, KOUANDOU Norbert, DUPRE Christine, PREMONT Thierry, MENDOZA Emilie, KERLAU Franck, MAURIN Denis, DUPORT Christelle, LATOUR Marc, ALVES Fabienne, LAFON Philippe, BOCQUET Christiana, CHAUBELL Isabelle, BORTHABURU Jérôme, MARION Nicolas, CAZADE Alexandre, PIQUEMAL Sophie, BOUTINEAUD Alain, GARGALLO Nathalie, VASLIN Christèle.

Absents avec procuration : CORREIA Virginie à MORETTO Jacques, VALERO Aurore à MENDOZA Emilie, PIANARO Richard à PREMONT Thierry, CHINIARD Pascale à CAZADE Alexandre, MARTY Anthony à MARION Nicolas.

Absents excusés : BARTET Laetitia.

SECRETAIRE DE SEANCE : BORTHABURU Jérôme.

Rapporteur : Madame la Maire

Taux 2021 des 3 taxes locales

Considérant que la commune a été informée que la notification de l'état n°1259 COM, relatif aux taxes directes locales pour 2021, ne pourra s'effectuer vers le 15 mars, comme habituellement (prévue à compter du 31 mars 2021 au lieu du 15 mars 2021),

Considérant qu'à compter de 2021, les communes ne votent plus de taux de taxe d'habitation puisqu'elles ne perçoivent plus cette recette (le produit résultant de l'imposition des 20% de ménages qui seront exonérés progressivement de 2021 à 2023 sera perçu directement par l'Etat), aucun taux de taxe d'habitation ne doit apparaître,

Considérant qu'en ce qui concerne les communes, la redescende de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties au profit des communes entraîne un rebasage des taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour 2021, et qu'en conséquence le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour 2021 correspond au taux communal 2020 ajouté au taux départemental de 2020 qui était de 17,46 %,

Considérant que la commune du Barp ne souhaite pas augmenter ses taux de taxes directes locales pour 2021, elle doit voter un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal en 2021 à la somme du taux communal 2020 (soit 26,08%) et du taux départemental 2020 (soit 17,46%). Malgré les apparences de ce nouveau calcul, les habitants ne paieront pas plus de taxe foncière que l'année dernière et la ville ne percevra pas davantage non plus,

Vu la commission finances et administration générale qui s'est réunie en date du 11 Mars 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés :

- **VOTE** pour 2021 les taux d'imposition de taxes directes locales comme suit :

- * Taxe foncière sur les propriétés bâties :43,54 %
- * Taxe foncière sur les propriétés non bâties :55,06 %

- **FIXE** en conséquence le montant prévisionnel du produit attendu des taxes directes locales pour l'exercice 2021 à : **2 488 217,00 euros**. Le montant définitif du produit des taxes locales restant à ajuster ultérieurement au vu des états qui seront transmis à la commune par la trésorerie publique.

Envoyé en préfecture le 12/04/2021

Reçu en préfecture le 12/04/2021

Affiché le

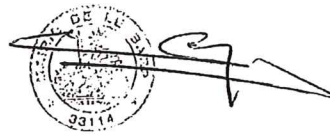
SLO

ID : 033-213300296-20210409-DEL16_3TAXES21-DE

Nombre de voix : 25 POUR
Nombre de voix : 0 CONTRE
Nombre de voix : 3 ABSTENTIONS (Piquemal Sophie,
Boutineaud Alain, Gargallo Nathalie)


Fait et délibéré à LE BARP, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

*Pour extrait certifié conforme,
Le Barp, le 09 Avril 2021
La Maire,
Blandine SARRAZIN*



*Délibération rendue exécutoire le : 12.04.21
Après télétransmission en Sous-Préfecture le : 12.04.21
Et affichage le : 12.04.21*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU BARP**

	SEANCE PUBLIQUE DU 07 Avril 2021	DELIBERATION
		<i>N°17</i>

L'an deux mille vingt et un, le sept avril à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune du BARP dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Madame Blandine SARRAZIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation : 30.03.21

PRESENTS : SARRAZIN Blandine, MORETTO Jacques, BARDET Sébastien, REBIFFE Martine, KOUANDOU Norbert, DUPRE Christine, PREMONT Thierry, MENDOZA Emilie, KERLAU Franck, MAURIN Denis, DUPORT Christelle, LATOUR Marc, ALVES Fabienne, LAFON Philippe, BOCQUET Christiana, CHAUBELL Isabelle, BORTHABURU Jérôme, MARION Nicolas, CAZADE Alexandre, PIQUEMAL Sophie, BOUTINEAUD Alain, GARGALLO Nathalie, VASLIN Christèle.

Absents avec procuration : CORREIA Virginie à MORETTO Jacques, VALERO Aurore à MENDOZA Emilie, PIANARO Richard à PREMONT Thierry, CHINIARD Pascale à CAZADE Alexandre, MARTY Anthony à MARION Nicolas.

Absents excusés : BARTET Laetitia.

SECRETAIRE DE SEANCE : BORTHABURU Jérôme.

Rapporteur : Martine REBIFFFE

Subventions 2021 aux associations locales

Sur proposition de Madame le Maire, Monsieur Cazade Alexandre (+ procuration), membre gestionnaire d'une association concernée par cette délibération quitte la séance.

Présents : 22

Procurations : 4

Votants : 26

Toutes les associations ont envoyé, dans les délais impartis, leurs dossiers de demande de subvention. Certaines ont choisi de ne pas demander de subvention au titre de l'année 2021 mais elles ont quand même envoyé leur dossier. De nouvelles associations se sont également créées en 2020.

Considérant qu'il est nécessaire de soutenir les associations dans le contexte sanitaire actuel, Madame Martine REBIFFÉ, Adjointe déléguée à la culture, vie associative, sports et animation de la vie locale, propose au Conseil Municipal d'affecter aux associations pour l'année 2021 les montants de subventions suivants :

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2021, article 6574.

Vu la Commission Culture, vie associative, sports et animation de la vie locale qui s'est réunie le 05 mars 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOPTE** le montant des subventions allouées aux associations locales en 2021, selon le détail ci-dessous :

Article 6574	2 020	2 021
ABCLD	2 071,00 €	1 997,00 €
ABCLD festival country rock	1 584,00 €	1 588,00 €
A.C.C.A.	1 477,00 €	1 320,00 €
ACRTS (AC Tirailleurs sénégalais)	427,00 €	430,00 €
AFL OUTILS	4 279,00 €	4 295,00 €
Aikido	605,00 €	600,00 €
Amicale Pongiste Barpaise - APB	419,00 €	400,00 €
Arts Plastiques	1 332,00 €	1 348,00 €
Boule d'Haureuils	1 200,00 €	1 198,00 €
Comité de jumelage	- €	1 000,00 €
Comité des Fêtes d'Haureuils	996,00 €	1 000,00 €
Comité des Fêtes du Barp	2 184,00 €	1 997,00 €
Cré'Art	- €	200,00 €
Croix Rouge Le Barp	- €	500,00 €
Danse Loisirs	1 080,00 €	1 080,00 €
Ecole de Musique	16 924,00 €	17 479,00 €
Entre Nous	875,00 €	1 000,00 €
FCLB	3 736,00 €	3 795,00 €
GVB	4 320,00 €	4 394,00 €

Envoyé en préfecture le 12/04/2021

Reçu en préfecture le 12/04/2021

Affiché le

SLO

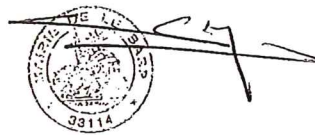
ID : 033-213300296-20210409-DEL17_SUBVASSOS-DE

Hand-Ball Club Barpais (HBCB)	4 609,00 €	4 594,00 €
Jeunes Sapeurs Pompiers du VdE -	194,00 €	200,00 €
Judo Club Le Barp (JCLB)	3 600,00 €	3 595,00 €
Karaté Club Barpais	- €	300,00 €
Les Berbariennes	- €	200,00 €
Les Volants Barpais (LVB)	3 919,00 €	4 694,00 €
Lez'Arts Eclectiques	1 496,00 €	1 498,00 €
Lou Pignot	600,00 €	500,00 €
Lutte Barpais -ASLB	2 256,00 €	2 297,00 €
PENTATHLON MODERNE	1 867,00 €	1 897,00 €
Rock Ô Barp	1 234,00 €	1 248,00 €
Souvenir Français	518,00 €	520,00 €
Tarot Barpais	180,00 €	200,00 €
Tennis Club LE BARP (TCLB)	3 600,00 €	2 996,00 €
Trait d'Union LE BARP	377,00 €	- €
UFAC	960,00 €	1 000,00 €
Val de l'Eyre Natation	436,00 €	500,00 €
YOGA	180,00 €	- €
total I	69 535,00 €	71 860,00 €
DFCI	1 140,00 €	1 140,00 €
TOTAL GENERAL	70 675,00 €	73 000,00 €

Nombre de voix : 26 POUR
Nombre de voix : 0 CONTRE
Nombre de voix : 0 ABSTENTION

Fait et délibéré à LE BARP, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

*Pour extrait certifié conforme,
Le Barp, le 09 Avril 2021
La Maire,
Blandine SARRAZIN*



Délibération rendue exécutoire le : 12.04.21
Après télétransmission en Sous-Préfecture le : 12.04.21
Et affichage le : 12.04.21